

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MAI 2016

L'an deux mil seize, le lundi 9 mai à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de MONTENEUF, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel HUET, Maire.

Membres en exercice : 14
Membres présents : 11
Votants : 13

Date de la convocation : 3 mai 2016

PRESENTS : Daniel Huet, François Rabillard, Christian Hamon, Marc Leblanc, Karine Racapé, Delphine Pelé, Marie Autret, Laëtitia Sourget, Yann Grandvallet, Yann Yhuel et Claude Jagoury

ABSENTS EXCUSES : Rémi Fontaine, Yolande Cheval (pouvoir à Laëtitia Sourget), Stéphanie Lemaux (pouvoir à Marie Autret)

Marie Autret a été nommée secrétaire de séance.

La séance a été publique

~~~~~

L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité. La délibération concernant la vente du chemin rural à M Thierry FONTAINE est reportée au prochain conseil municipal afin de vérifier les propriétaires jouxtant ce chemin.

Le compte rendu du conseil municipal du 29 mars 2016 a été adopté à l'unanimité.

### **2016-05-24 - Régularisation d'une décision budgétaire : admission en non-valeur**

Monsieur Le maire rappelle que M Dalbagne lors de la présentation du BP 2016, avait précisé que certaines recettes n'avaient pas été perçues depuis quelques années (cantine, garderie, loyers...). Malgré les relances de la trésorerie, ces personnes sont irrécouvrables.

Nous devons donc rétablir ces versements en émettant des mandats pour l'admission en non-valeur afin de rétablir la réalité entre les recettes perçues et les dépenses.

Cette admission en non-valeur est imputée au compte : 6541 en dépenses de fonctionnement. Le montant pour 2016, s'élève à 1381.56€.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la régularisation de cette décision budgétaire.**

### **2016-05-25 - Validation du rapport d'activités 2015 de Guer Communauté**

Monsieur le maire procède à la présentation du rapport d'activités de 2015 de Guer Communauté lors de la dernière séance du conseil municipal le 15 septembre, il convient de valider ce rapport en conseil municipal.

Suite à cette présentation, il convient de procéder à la validation de ce rapport par le conseil municipal.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité ce rapport d'activités 2015 de Guer Communauté.**

### **Projets : présentation**

**Hameau du Placis** : présentation de la dernière esquisse d'aménagement (scénario du 19/04/16 joint)

3 bailleurs sociaux ont été contactés concernant la construction de logements aidés. A ce jour, aucun n'a donné de réponse définitive.

En cas de réponse négative, il faudra voir si la municipalité peut être porteuse de projet pour la construction de ces logements. Une autre possibilité serait de voir avec l'EPFB si ces terrains peuvent passer en accession à la propriété.

Une réunion avec le groupe de travail est programmé avant l'été soit le 27 juin suivant la réunion du conseil municipal.

### **Mairie/salle des associations :**

- Attente réponse subventions : Pays de Ploërmel et Conseil départemental et Fonds de soutien à l'investissement local/ Réponse reçues auprès de la DETR (211 500€ versé en 2016 et 2017) et de la réserve parlementaire (7500€)
- Réalisation du cahier des charges avant fin mai
- Consultation d'architectes

Calendrier :

D'ici le 15 mai, une réunion sur les objectifs et programme en groupe de travail Mairie et constitution du dossier de consultation en parallèle.

17 mai : envoi de l'avis d'appel public à la concurrence : consultation de 5 architectes

10 juin : date limite de réception des candidatures

10 juin au 20 juin : analyse des offres

Avant le 15 juillet on peut signer le marché. Cette hypothèse aurait l'avantage de montrer notre engagement auprès de la DETR.

Le calendrier risque d'être difficile à tenir mais il doit permettre de sélectionner un maître d'œuvre avant l'été.

Le montant des travaux sera fonction des subventions (la réponse du pays n'arrivera pas avant septembre), il conditionne également la part d'autofinancement de la commune.

### **Café des habitants :**

- Réalisation du cahier des charges et consultation de maître d'œuvre
- Attente des décisions par rapport aux subventions demandées : Pays de Ploërmel, Conseil départemental, FISAC et le fonds de soutien à l'investissement local/ Réponse reçue de Guer Communauté : 20 000€

Calendrier :

Consultation d'architectes : mai-juin

Réponse : fin juin

Analyse des offres : septembre 2016

Travaux : fin 2016-début 2017

Ouverture : mars-avril 2017

Les réponses aux demandes de subventions devraient arriver en mai et juin.

Elles conditionnent les travaux et la part d'autofinancement de la commune, qui ne doit pas dépasser le montant de l'acquisition du bâtiment, déjà réalisé.

**Lotissement « Les charrières » :** présentation d'un découpage en 3 et 4 lots et fixation de la réunion avec les riverains (projet de découpage joint)

L'avis général est plutôt de partir sur 4 lots. Il faudra bien informer les acquéreurs du lot ayant une partie en zone humide des contraintes auxquelles ils seront soumis.

François et Daniel informent qu'il n'y a plus besoin de demander un permis d'aménager, même si on a plus de 3 lots car la voirie est déjà existante. Pas besoin d'un avenant au contrat avec le cabinet d'études.

Il faut encore regarder de près ce qui est proposé pour l'aménagement de la voirie pour avoir un prix.

Proposition d'une réunion à réaliser avec les riverains samedi 16 juin 2016 à 11 heures.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

#### Prochaines réunions et autres dates :

lundi 23 mai à 18h30 : groupe de travail « Mairie » et café des habitants ; ouvert à tous les conseillers

lundi 13 juin : bureau municipal à 18h15

lundi 20 juin : conseil municipal à 20h00

lundi 27 juin : Réunion Hameau du Placis

lundi 11 juillet : conseil municipal à 20h00 à confirmer

## Informations

Du lundi 11 juillet au vendredi 15 juillet : rendez-vous estivaux du centre social à Monteneuf.  
Soirée le mercredi 13 juillet ?

Animations jeunesse pendant le mois de juillet, par le centre social sur Monteneuf.  
Les dates seront annoncées dans la lettre de la commune entre autres

**Le maire, lève la séance à 21h40.**